

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2010

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION - (n° 2297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par

M. Decool, Mme Marland-Militello, Mme Louis-Carabin, M. Vanneste, M. Robinet, M. Spagnou,
M. Jean-Yves Cousin, M. Straumann, M. Nicolas, M. Christian Ménard, M. Dord, M. Couve,
M. Lazaro, Mme Vautrin, M. Vigier, Mme Marguerite Lamour, M. Herbillon, Mme Delong,
Mme Zimmermann, M. Terrot, M. Luca et M. Loïc Bouvard

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« avocat »

le mot :

« conseil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut étendre la notion de défense par la notion de « conseil ».

On notera d'ailleurs que ce terme général de conseil est celui utilisé dans les autres matières (sécurité sociale, fiscalité.....).